

Instance prévention ministérielle du MESRE le 10 décembre 2025
Avis sur la prévention des risques liés aux prions infectieux (adopté à l'unanimité)

Lors de la séance du 19 décembre 2024, les représentant-es du personnel à la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FS-SSCT) du CSA ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) renouvelaient leur demande qu'un recensement des personnels exposés au prion infectieux par le passé soit fait et archivé dans chaque établissement ayant manipulé des prions infectieux.

Cet avis de la fin 2024, reprenant pour l'essentiel l'avis de 2023, reprenait l'ensemble des demandes formulées par le rapport de janvier 2022, notamment le point 7 : "assurer la traçabilité de l'exposition des personnels et mettre en place un suivi médical adapté" et ajoutait : "*En complément de cette information collective, nous préconisons la mise en place d'une communication individuelle systématique auprès de toutes les personnes ayant été en contact avec le prion infectieux, par la médecine de prévention, pour les informer de leurs droits, mettre en place le suivi post professionnel (SPP) et le suivi médical post professionnel (SMPP), et leur remettre leurs attestations post-exposition et post-professionnelle, le cas échéant.*"

Ainsi, les représentant-es du personnel à la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FS-SSCT) du CSA ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Espace (ESRE) demandent à l'administration de bien vouloir nous communiquer le nombre de personnels de l'ESRE qui émargent à ces 2 dispositifs de prévention (suivi post exposition et suivi post professionnel) par établissement, ainsi que les informations disponibles sur ces suivis médicaux. Nous demandons également que ce suivi soit étendu aux personnes en contact avec des « prion-like »¹ ou propagons.

La liste des noms des personnels exposés aux prions infectieux et aux « prion-like » ou propagons devrait être mise à la disposition de l'ANSM et/ou de l'ARS.

Par ailleurs, les représentant-es du personnel demandent la transmission dès que possible du guide de bonnes pratiques mis à jour, ainsi que les réponses à l'interpellation du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) concernant :

- la conduite à tenir en cas d'accident
- le risque de transmission de la mère à l'enfant
- la facilitation de la procédure de reconnaissance de l'imputabilité au service d'une maladie à prion qui se déclare suite à une exposition professionnelle (courrier du 24/04/25)

Commentaire en séance de notre délégation SUD-Education SUD-Recherche

"pour anticiper toute réponse de votre part qui nous indiquerait que l'avis du CCNE s'oppose à tout recensement, nous rappelons - qu'à l'échelon de nos syndicats SUD - nous avons alerté le Comité Consultatif National d'Ethique en mars dernier de l'interprétation détournée de notre ministère de leur avis formulé fin 2023 : la non-information systématique individuelle des personnels concernés ne dispense par les organismes de mener un tel recensement à leur niveau." en lien [l'alerte CCNE de mars dernier](#), nous n'avons eu aucun retour à ce jour.

¹ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2025-01/preconisations-ceuco---prions-et-prion-like---revu-2024-05-22-35948.pdf>